

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00052 Numéro SIREN : 909 518 417 Nom ou dénomination : A.D.T.P. Energies

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001218

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.T.P. Energies		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		29 Zone Artisanale de Nolhac		43350 SAINT-PAULIEN			
SIRET		9 0 9 5 1 8 4 1 7 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		20		Durée de l'exercice précédent*			
				Exercice N clos le			
				3 1 0 8 2 0 2 3			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
			Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	96 753	030	1 747	95 006	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	96 753	048	1 747	95 006	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	{	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
			Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	5 486	070	5 486
			Autres* (3)	072	511	074	511
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	54 075	086		54 075	
	Charges constatées d'avance *	092	612	094		612	
	Total II	096	60 684	098		60 684	
	Total général (I + II)	110	157 437	112	1 747	155 690	
PASSIF							
Exercice N NET							
I							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000		
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	-29		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	971		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	98 053		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	745		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 55 804)			172	55 920		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	154 718			
Total général (I + II + III)							
180 155 690							
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 91 108		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 96 753		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.T.P. Energies

Néant ☐ *

A- RESULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 0 8 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	5 486	
		services *		217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	5 486
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ... - immobilier : ...)					242	3 434
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)					243	
	Rémunérations du personnel*						244	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	1 747
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	1
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 182	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	304	
Produits financiers (III)						280		
Charges financières (V)						294	1 333	
Produits exceptionnels (IV)						290	1 000	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 ^{ter} octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }						300		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-29	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	29	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Déductions							
Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	29	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.D.T.P. Energies
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 29, Zone Artisanale de Nolhac
43350 ST PAULIEN
909 518 417 RCS LE PUY EN VELAY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 août 2023

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à -28,77 € au compte "report à nouveau".

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by 'M' and '2024', with a checkmark at the end.